

J.A. Lausanne ■ **Domaine** **39 public**

L'avenir des Cantons

Comment les cantons vont-ils financer les investissements qui conditionnent leur avenir ? Les charges deviennent trop lourdes pour eux. Nous le disions, ce printemps, en citant l'exemple genevois. De Genève, l'inquiétude a gagné d'autres cantons. Le Grand Conseil vaudois a appris que l'équipement du canton coûterait deux milliards. Où les prendre ?

Cette situation grave s'explique par la répartition des charges entre la Confédération et les cantons. Dans les compétences de ces derniers : l'enseignement et la santé publique. Or l'évolution de la société moderne (vieillesse de la population et prolongation de la scolarité) rendent écrasantes ces deux dépenses. Cette évolution est si évidente qu'il n'y aura pas de solutions sans qu'on touche aux structures mêmes de la Confédération.

Et si les cantons ne prennent pas les devants, ils perdront leurs dernières chances.

Pour aujourd'hui, nous aborderons deux problèmes au fil de l'actualité.

Un plan d'urgence ?

Lorsque les députés sentent monter la marée des dépenses, ils se mettent à réclamer de manière touchante un plan d'ensemble et un code d'urgence pour y voir clair (voir les motion et interpellation Martin et Matile au Grand Conseil vaudois). Ces interventions, l'expérience le prouve, sont généralement inefficaces parce qu'elles se heurtent au système.

D'abord, les gouvernements cantonaux, mal équipés, bâtissent les plans financiers par simple addition des projets des différents services administratifs ; c'est le contraire d'une planification. Ensuite il est une règle du système collégial qui veut que chaque conseiller d'Etat (ou municipal) aille de l'avant dans son secteur. Que chacun, selon son ardeur, mette à son actif quelques réalisations. Un plan obligerait nos gouvernants à s'occuper les uns des autres. Retarder la réalisation d'une piscine pour construire une clinique, ce serait la fin de l'entente cordiale : car un magistrat devrait se présenter les mains vides devant ses électeurs, alors que l'autre aurait les mains pleines ! Réclamer, pour les dépenses publiques, l'application d'un plan, c'est toucher à l'autonomie individuelle

de magistrats, maîtres de leur département. Et pourtant, c'est par ce moyen seulement que nous pourrions fixer librement nos objectifs cantonaux.

Le sort de l'E.P.U.L.

La Confédération va consacrer un milliard à l'Ecole polytechnique fédérale, dont la moitié immédiatement. Le recteur du Poly, dans sa conférence de presse, a souhaité que la Confédération reprenne aussi à sa charge les dépenses de l'Ecole polytechnique de Lausanne.

Voilà un exemple type de choix qui devrait être discuté d'emblée si le canton de Vaud veut planifier son avenir.

Nous pensons que le transfert de l'E.P.U.L. à la Confédération serait judicieux.

Le canton de Vaud est en effet le seul de tous les cantons suisses à entretenir une Université complète, comprenant toutes les facultés, y compris une école polytechnique. C'est trop pour son chiffre de population et ses ressources limitées.

Or l'autonomie cantonale doit d'abord être préservée dans les domaines où l'enseignement universitaire est le reflet d'une civilisation (ou plus simplement d'une manière d'être locale). Au premier chef, les facultés morales (droit, lettres, théologie, et aussi la médecine). La science et la technique sont, elles, plus impersonnelles.

Le canton de Vaud a déjà consenti de gros sacrifices pour l'E.P.U.L. ; il en consentira d'autres encore ; il ne saurait être question qu'ils l'aient été en vain ; les dépenses déjà faites doivent lui permettre de négocier un statut de l'E.P.U.L. qui lui assurerait, associé aux cantons romands, un droit de regard et d'initiative suffisant pour que l'E.P.U.L. ne devienne pas une annexe de Zurich (de la même manière que sur le plan scolaire, on peut concilier une certaine autonomie communale avec la souveraineté de l'Etat).

La négociation mériterait, en tous cas, d'être entreprise. Mais elle n'aurait de sens que si l'on nous faisait comprendre, du même coup, que l'économie réalisée nous permettra de mieux assurer nos autres tâches essentielles.

Une belle carrière vue au cinéthéodolite

Les flambeaux de la « Zimmerwald-Konferenz 1965 » sont éteints. Mais il vaut la peine de présenter la carrière du président du comité d'organisation, le conseiller national Otto Wenger, radical de Berne. Après avoir étudié la médecine — il est docteur F.M.H. en psychiatrie — et s'être initié aux sciences politiques, M. Wenger fut délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Allemagne (1942-1943), puis aux Indes. Là, sans abandonner sa vocation de bon samaritain, il renonça à la philanthropie, puisqu'en 1949 il devint directeur de la Ciba Pharma Ltd., à Bombay. Dès 1953, il ajouta à cette activité pharmaceutique celle de représentant de la maison Bührle aux Indes : médicaments et canons sont complémentaires. En 1955, il quitta l'industrie chimique bâloise pour la direction de la société holding Oerlikon-Bührle.

Cette société a deux particularités. Le conseil d'administration ne compte qu'un seul administrateur, le docteur Dieter Bührle. D'autre part, Bührle S.A. contrôle le groupe Contraves S.A. qui fabrique des canons antiaériens et des conduites électroniques de tir (« Fledermaus » et « Superfledermaus »), etc., et qui contrôle, à son tour, Contraves Italiana S.p.A., Rome, qui permet à Bührle d'exporter des armes, tout en respectant la neutralité suisse. Dans un prospectus pour un emprunt obligataire, février 1965, le Dr Bührle écrivait à propos de Contraves, Rome :

« Son programme de fabrication est semblable à celui de Contraves Suisse ; ses principaux clients sont les pays membres de l'O.T.A.N. Ces deux entreprises versent des dividendes depuis de nombreuses années. »

Valait-il donc la peine de se former d'abord à la Croix-Rouge internationale pour en arriver à mieux vendre des canons ? Une telle carrière ne peut être calculée qu'au cinéthéodolite (appareil à commande électronique pour le relevé des trajectoires de fusées ; fabrication Bührle).

Infatigable, M. Wenger fut aussi consul honoraire général du Népal en Suisse jusqu'en 1963 où, devenu conseiller national, il dut renoncer à ce titre, un parlementaire suisse ne pouvant pas détenir de mandats étrangers ; il est encore président de l'Association pour le foyer thibétain. Il fit une entrée quelque peu fracassante dans la politique lors des dernières élections fédérales : grâce à des moyens financiers jamais vus, cet homme nouveau, à 53 ans, encore inconnu la veille, réussit à forcer la porte du Conseil national, ce qui provoqua quelques remous au sein de son parti et dans l'opinion publique où l'on n'est pas encore habitué à des campagnes publicitaires si coûteuses (en matière politique tout au moins).

C'est M. Wenger qui organisa les cérémonies de la « réponse démocratique » à Zimmerwald 1965 !

Bi-mensuel romand
N° 39 23 septembre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Henri Galland

André Gavillet

Marx Lévy

Jacques Morier-Genoud

Christian Ogay

C.-F. Pochon

Marc Vuilleumier

Le N° 40 sortira de presse le jeudi 6 octobre 1965

Paillard rachète Thorens: Dans l'inventaire, on comptabilise les écrous, mais on oublie les hommes

La dynastie industrielle des Paillard remonte à Moïse. En 1814, ce prénom témoignait de la qualité des traditions bibliques de Sainte-Croix et du Jura vaudois. Moïse engendra Samuel, qui engendra Eugène, qui engendra Ernest, qui engendra Albert, qui engendra l'échophone, qui engendra le gramophone qui, en 1933, engendra l'Hermès Baby. (Doit-on dire une ou un Hermès Baby ? Hermès hermaphrodite !)

Donc de Moïse à Hermès a été écrit un destin industriel, réussite rare dans le canton de Vaud. L'atelier d'artisan pour boîtes à musique, 150 ans plus tard, est un royaume d'usines à caméras, une société au capital social de 30 millions.

Les Thorens, eux, n'étaient qu'en apparence placés sous la protection du même dieu du commerce. Le fondateur ne partageait avec Hermès que les quatre premières lettres de son nom : il s'appelait plus virilement Hermann. Boîtes à musiques, gramophones, briquets, harmonicas, rasoirs mécaniques, permirent à cette société de se développer, malgré les crises de 1921 et 1930.

Ces deux entreprises cheminaient parallèlement. Mais Thorens s'essouffait. Les gens de la région vous faisaient faire la distinction : il y avait Thorens et Thorens ! En effet, on trouve des Thorens, mais d'une autre branche, à la tête de Paillard, depuis qu'Ernest Paillard, à la fin du siècle, associa à ses affaires son beau-frère, Eugène Thorens. Il ne fallait donc pas confondre, quand on était initié, les descendants de cet Eugène le bien marié avec les descendants d'Hermann.

Aujourd'hui l'histoire locale se simplifie. L'heure est aux concentrations industrielles. Paillard, depuis le 1.1.1964, a absorbé Thorens.

Un achat

Quels avantages Paillard retirait-il de cet achat ? Ni les brevets, ni l'outillage, ni les bâtiments vieillissants. En fait, il rachetait les hommes. Plus de quatre cents ouvriers qualifiés ou formés à la petite mécanique, c'est, en période de pénurie de main-d'œuvre, beau-

coup plus précieux que les murs des usines. La principale richesse des frères Thorens, c'était les ouvriers qui, en un siècle d'activité, avaient été groupés dans leurs ateliers.

Quel a été le prix de vente ? Cette question n'est pas de simple curiosité privée, on va voir pourquoi.

Le chiffre de vente n'a pas été publié ; et les estimations peuvent varier de 2 à 10 millions. Voici quelques éléments d'appréciation.

La S. A. Thorens était une société anonyme au capital social de 2 millions. Affaire de famille, les actions n'étaient pas cotées. On ne peut donc pas déterminer la valeur boursière de l'entreprise. Le rachat a pu se faire par la reprise du capital social à sa valeur nominale. C'est peu probable. Le propre des affaires de famille est d'avoir un capital social faible par rapport à la valeur du bilan : on désire qu'elle reste familiale, on ne fait donc guère appel à des souscriptions publiques. Deux millions, ce serait bien peu. Autre calcul : 400 ouvriers représentent une masse salariale annuelle d'environ 4 millions. Selon les normes de l'industrie métallurgique, ces salaires devraient correspondre à un chiffre d'affaires de quelque 9 millions. Or, souvent le chiffre d'affaires sert de base aux discussions de rachat. Est-ce neuf millions ?

L'examen du bilan de Paillard révèle d'ailleurs une augmentation de 9 millions du capital social, en mai 1963, au moment du rachat de Thorens ; il passe de 21 à 30 millions, et les participations, elles, ont progressé de 27 millions (1962) à 35 millions (1964). Certes l'entreprise a pu glisser d'autres participations dans son portefeuille et financer d'autres investissements. Mais on retrouve des chiffres concordants en partant soit des salaires Thorens, soit du bilan Paillard.

Ou encore : on estime à 50 000 francs la création d'une nouvelle place de travail dans l'industrie métallurgique. Pour occuper 400 ouvriers, il faudrait donc un investissement de 20 millions. Mais les usines Thorens n'étaient pas neuves : on peut évaluer à 20 000 francs la place de travail.

Sur ces bases, de toute façon, on retrouve un prix de 8 à 9 millions. C'est une supposition vraisemblable ; mais on en est réduit aux estimations.

Ces millions représentaient le transfert des usines et de la main-d'œuvre. Tout compris, clés en mains. On n'avait oublié qu'une chose : les ouvriers non productifs, les retraités.

Gestion d'une caisse de retraite

La caisse de retraite Thorens fut créée en 1926, avec le statut d'association, et transformée en 1943 en fondation.

Ce détail ne manque pas d'intérêt. En effet, l'article 84 du Code civil prévoit que les fondations, à l'exception des fondations familiales et ecclésiastiques, sont placées sous la surveillance d'une corporation publique (Confédération, canton, commune). En l'occurrence, l'autorité de surveillance est le Conseil d'Etat, qui délègue sa compétence au préfet. Un préfet aux champs, on conçoit ; mais un préfet actuaire !

Un comité de fondation gérait donc la caisse. M. Frédéric Thorens, administrateur de la S. A., le présidait ; M. Samuel Jaques, directeur, en était le caissier ; quelques ouvriers étaient associés à cette gestion ; mais quel était leur rôle et leur poids face au patron et au directeur ?

Il s'agissait de la gestion d'une fortune importante de 3 millions, formée pour l'essentiel par les cotisations ouvrières capitalisées.

Car, si la composition du comité de fondation est paritaire, les versements, eux, ne l'étaient pas.

En effet, jusqu'en 1956, la contribution de la S. A. Thorens était fixée à la moitié des cotisations du personnel. Puis, dès 1956, la cotisation fut portée pour les ouvriers à **15 francs par mois** (plus un franc supplémentaire pour le risque d'invalidité), et celle de l'entreprise à **5 francs par mois**.

Certes l'entreprise promettait des versements bénévoles ; les mauvaises affaires l'obligèrent à payer en promesses.

Les cotisations ouvrières en une certaine mesure et

L'entreprise scolaire a besoin comme toute entreprise de ses bureaux

« Le Monde », d'où nous tirons cet article, publié le 10 septembre 1965, n'est pas en Suisse romande un journal confidentiel. Pourtant nous avons décidé de reproduire les grandes lignes de ce texte de Roger Gal pour les raisons suivantes :

— Le leader, qui sert d'introduction à l'article de Gal, révèle que la revue française « Avenirs » a pu éditer une étude très détaillée sur les « carrières de la recherche scientifique » sans que la recherche pédagogique y soit même mentionnée ! Nous y ajouterons cette donnée : aux Etats-Unis, la répartition des crédits entre les différents domaines de la recherche est la suivante :

Défense nationale : 32 %
Industrie et recherche spatiale : 26 %
Agriculture : 2 %
Ressources naturelles : 13 %
Commerce et transport : 14 %
Santé, travail, urbanisme : 11 %
Education : 2 %.

(d'après l'« Ordre professionnel » du 4 sept. 1965). Et en Suisse ? On peut sans démagogie rappeler qu'on vient en pure perte de consacrer 70 millions pour des recherches dans le domaine de la défense antiaérienne. Et quoi pour la recherche pédagogique ?

— La faiblesse des crédits consacrés à la recherche dans les domaines qui déterminent l'avenir de l'homme, chacun d'entre nous, à D. P., le constate : on investit plus d'argent et de temps dans le perfectionnement des friteuses qu'en recherches sur la construction de logements et les méthodes d'enseignement.

— Enfin Roger Gal est véritablement celui qui, avec bon sens, sans fantasmagorie scientiste sur le pouvoir des machines et des tests, a su définir la vocation de la pédagogie expérimentale.

On palabre et on palabre beaucoup encore sur les réformes scolaires en Suisse romande et notamment dans le canton de Vaud. Et pourtant il y aurait une seule chose raisonnable à faire préalablement : appliquer sans tarder à l'échelle romande le programme de Roger Gal.

D. P.

Le programme de Roger Gal

« Ce qui se produit de nos jours pour les mathématiques — cette mutation qui oblige les maîtres, pour peu qu'ils soient sortis de l'Université il y a quelques années, à les réapprendre dans leur forme moderne — est typique de la situation de l'enseignement dans notre monde en évolution accélérée... »

On nous dit que cela est vrai, non seulement de la technique et des mathématiques, mais aussi de la physique, de la chimie, de la biologie, de la linguistique des langues vivantes (y compris la langue maternelle) et mortes.

Quant aux techniques nouvelles mises à la disposition des maîtres, il y a longtemps qu'elles ne se résument plus dans le bâton de craie et le tableau noir : radio, film, télévision, magnétophone, disque, fournissent chaque jour des moyens nouveaux, irremplaçables, par exemple quand ils apportent à la classe la vision concrète des choses et la dimension de l'espace ou du temps, en montrant des phéno-

mènes lointains ou durables qu'aucune expérience directe ne peut donner.

Et voici que l'enseignement programmé, dernier cri de ces instruments, semble réduire considérablement le rôle du « magister » et révolutionner l'enseignement...

Rien ne dit d'ailleurs que ces moyens ou contenus nouveaux soient « ipso facto » valables du point de vue éducatif. Ils posent bien des problèmes psychopédagogiques qu'il faudrait résoudre avant de les employer massivement.

L'enseignement programmé peut aisément être un pur dressage, d'autant plus qu'il a été fondé par ses inventeurs sur une théorie simpliste du conditionnement et des observations faites sur l'éducation des animaux.

L'audio-visuel peut nous fournir, et nous a fourni, trop d'exemples d'une éducation essentiellement passive et l'on s'est trop contenté, dans les recherches auxquelles il a donné lieu à l'étranger, de mesurer sa valeur d'enregistrement mécanique des connaissances ainsi présentées.

Les mathématiques dites modernes peuvent être enseignées d'une manière aussi dogmatique que les anciennes et, à nos yeux, elles ne valent pas mieux dans ce cas sur le plan proprement éducatif. Elles continueront à arrêter, à un niveau pas trop élevé, 80 % des jeunes.

Il reste que l'éducation, encore moins aujourd'hui qu'hier, ne peut se contenter de boudier ou d'ignorer ces réalités qui sont celles de la vie à laquelle elle prépare. Elle doit s'adapter aux besoins et aux apports nouveaux. Le tout est de savoir si elle saura

patronales tout particulièrement étaient insuffisantes pour garantir des rentes qui correspondent au minimum vital.

Or, malgré l'étroitesse de la base financière, les promesses de rente furent élevées. 30 francs pour les années de service antérieures à 1926, 45 francs pour les années de service postérieures à cette date. Pour prendre cette décision on ne consulta même pas un actuaire ; la direction voulait, sans y mettre le prix, suivre ce qui se faisait chez Paillard !

Politique sociale

Il est des gens qui croient que le progrès social est si manifeste en Suisse que l'A.V.S. apporte aux retraités leur argent de poche, le nécessaire étant assuré par les caisses privées professionnelles. Confrontez cette illusion avec cet article de l'ancienne caisse de retraite Thorens : sécurité de la veuve et des orphelins :

Art. 9, 2^e alinéa : « En cas de décès d'un membre avant qu'il soit au bénéfice d'une pension, le 100 % de ses cotisations, sans intérêt, sera payé aux héritiers pour autant qu'il s'agisse du conjoint, de descendants ou d'ascendants, ou de frères et sœurs. » (Souligné par nous).

Ou encore, dans les conditions les meilleures, 45 ans de travail ininterrompu dans l'entreprise, un ouvrier se serait assuré une rente de vieillesse de 169 francs par mois !

Déficit technique et réel

L'augmentation des rentes promise en 1956 entraîna un déficit technique important de la caisse de retraite Thorens. Un actuaire avait pu enfin, en 1961, signaler le danger. Mais on se contentait d'y remédier par une politique d'autruche en tolérant que les ouvriers travaillent après l'âge de 65 ans. Les rentes n'étaient versées qu'à leur départ de l'usine ; il avait lieu en général à 67 ans.

Mais la cessation d'activité de Thorens signifia brusquement que les difficultés techniques devenaient d'un seul coup réelles. Il manquait 1 million et demi

pour pouvoir tenir les promesses de rente.

A la recherche d'une solution

Qui aurait dû combler ce déficit ? Paillard disait : j'ai racheté des usines ; mes engagements s'arrêtent là. Thorens disait : je n'existe plus, puisque Paillard m'a racheté. Quant à la fondation de retraites Thorens, elle disait que, hélas, il faudrait répartir les sacrifices. Donc, M. Frédéric Thorens offrit 400 000 francs, Paillard S. A. 100 000 francs, et l'on demanda aux ouvriers d'accepter une réduction de leur rente de 10 à 40 % suivant la catégorie d'âge, les plus jeunes étant les plus lourdement frappés. L'offre patronale d'un versement n'était valable, précisait-on, que si les ouvriers acceptaient la réduction de leurs droits ; c'est ce qui leur fut confirmé en assemblée générale de la fondation que présidait, le 9 juin 1965, au cinéma Royal à Sainte-Croix, M. Frédéric Thorens qui ouvrit la séance où devait être entérinée l'amputation des retraites en appelant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée ! (Se référer au procès-verbal de Jean Stöckli, notaire à Sainte-Croix).

Responsabilités patronales ?

Nous n'avons pas, dans ces colonnes, à proposer de solution technique. Et pourtant une chose paraît évidente.

En reprenant la S.A. Thorens, Paillard « rachetait » des hommes, et aussi les engagements pris envers ces hommes ; c'est pourquoi le prix de vente aurait dû être déterminé : valeur industrielle des usines — déficit de la caisse de retraite Thorens = prix payé à la famille Thorens.

Si la famille Thorens a encaissé 8 millions (ou ne serait-ce même que 2 millions ?) peut-elle se considérer comme libérée de tout engagement envers la fondation de la caisse de retraite ? Peut-elle toucher plusieurs millions et demander aux ouvriers de faire aussi un sacrifice ?

Comment Paillard de son côté n'a-t-il pas, au moment de la vente, soulevé le problème ? Et aujourd'hui encore la solution est à sa portée. Les dernières

rentes Thorens s'éteindront dans quelque soixante ans ; il ne devrait pas être difficile sur un pareil laps de temps à une telle entreprise de corriger par un fonds de prévoyance le déficit de la caisse Thorens (bénéfice net de Paillard en 1963 : 3 842 867 francs ; en 1964 : 4 333 822 francs). Entre Thorens, encaissement fait, et Paillard, qui a rang de dix-septième entreprise industrielle de Suisse, une affaire de cette nature ne peut-elle pas être réglée discrètement, si le sens des responsabilités patronales existe, comme on se plaît à nous le dire ?

Mais pour l'instant l'affaire n'est pas définitivement réglée. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur le sujet.

Pour un meilleur contrôle des caisses de retraite privées

Cette affaire est aussi démonstrative de l'absence de contrôle (faute d'une législation qui l'exige) des caisses de retraite privées.

Qui contrôle la gestion de l'épargne ouvrière ? D'innombrables comités paritaires, où la voix du patron est déterminante.

Quelques cantons, il est vrai, ont édicté des règles qui tendent à surveiller la politique de placement, c'est le cas de Neuchâtel, par exemple ; d'autres cantons encore disposent d'un service des fondations attentif, voyez Genève, qui peut assurer un contrôle actuariel sérieux.

Néanmoins, la législation est insuffisante. Si toutes les caisses de retraite devaient déposer leur bilan, combien d'affaires Thorens n'éclateraient-elles pas ? Et même si ces précautions légales étaient prises, il resterait le problème que nous avons déjà soulevé. A quoi doivent servir les capitaux ainsi réunis ? Pour l'essentiel ils sont constitués par des prélèvements sur les salaires. Epargne ouvrière, ces capitaux doivent être mis à disposition d'objectifs économiques qui intéressent les travailleurs. Au premier chef, la construction de logements.

Pour un fonds syndical d'investissement, centralisant l'épargne ouvrière !

d'étude et de laboratoires d'essai

en faire des sources d'approfondissement et de progrès des valeurs culturelles qu'elle doit défendre.

La condition de toute démocratisation

En cela une recherche pédagogique prospective pourrait aider beaucoup, si on le lui demandait. Car cette adaptation en général se fait mal, avec retardement et par force le plus souvent, par à-coups ou dans les débats purement théoriques et passionnels. Si l'on consulte l'histoire, il a fallu souvent des révolutions pour que l'éducation se résolve à changer.

On boude la nouveauté ou on l'ignore plus ou moins longtemps. Puis, sous la pression des événements, on l'introduit sans préparation et, un beau jour, on la généralise à coups d'instructions sur le papier, de programmes nouveaux non expérimentés qu'on demande d'appliquer à des maîtres non formés pour cela. On ne peut davantage encourir de la sorte le risque de changements vains ou de caricatures nombreuses.

Parce qu'on ne sait pas prévoir, parce qu'il n'y a pas de prospective qualitative de la pédagogie, parce qu'il n'y a pas de véritable planification de la recherche et de la formation des maîtres, l'évolution s'est toujours faite d'une façon empirique ou contraignante.

Or, sans une action plus rationnelle, on n'obtiendra ni changement réel de méthode, ni réforme profonde, ni l'organisation d'une orientation positive et démocratique, fondée sur le développement des aptitudes et non sur la simple élimination des inaptes, ni l'amélioration du rendement scolaire au degré élémentaire avec les élèves peu soutenus par leur milieu familial

ou moins doués, condition de toute démocratisation qui ne soit pas abaissement des niveaux, ni l'introduction profitable de nouvelles disciplines comme les sciences économiques ou sociales, à un stade de la scolarité où elles n'ont pour ainsi dire pas été enseignées.

...Sans limiter la liberté nécessaire à la recherche pédagogique comme à toute recherche, en particulier fondamentale, un organisme prospectif et coordinateur devrait effectuer ce tri préalable et proposer les études et essais à faire.

Il conviendrait alors de demander à un petit nombre de maîtres particulièrement compétents ou spécialement formés, volontaires à l'esprit ouvert et objectif, aidés par des chercheurs unissant la formation scientifique à un solide sens pédagogique, de mettre au point les méthodes et matériels nécessaires dans un nombre limité d'établissements spécialement désignés pour cela. La compétence des maîtres choisis, la définition exacte des libertés accordées à l'égard des programmes et des examens, les garanties parallèles données aux familles, empêcheraient que les élèves n'en pâtissent.

Un contrôle scientifique des résultats obtenus serait établi d'une façon continue par les méthodes les plus objectives, mais conformes à l'esprit même de la recherche. Il permettrait de rectifier les insuffisances possibles ou de procéder aux améliorations nécessaires.

Ce n'est qu'une fois les méthodes reconnues valables et mises au point qu'on procéderait à une première extension dans des écoles d'application, des écoles normales ou des centres pédagogiques régionaux du

second degré, les nouveaux maîtres touchés par l'expérience ayant été formés préalablement dans les premiers établissements d'essai. Ainsi on évitera le caractère jamais absolument probant du premier essai en vase clos avec des maîtres choisis et travaillant dans une atmosphère spéciale. Et on mettrait sur pied les foyers régionaux qui, sur le plan départemental ou académique, serviraient à former les autres maîtres.

Car tout plan de réforme devrait être accompagné d'un plan de recherche et d'un plan de « recyclage » des maîtres. Et il n'y a pas de raisons pour que les enseignants ne bénéficient pas aussi de ce moyen de perfectionnement permanent reconnu nécessaire pour tant d'autres professions.

Ainsi se substituerait à l'adaptation hasardeuse ou empirique, imposée du dehors ou dans les aléas des luttes d'opinion, une adaptation prudente, raisonnée, objective, fondée sur une recherche organique, planifiée, et sur un plan de recyclage des maîtres. Cela revient à dire que, de nos jours en particulier, l'entreprise scolaire a besoin, comme toute entreprise, de ses bureaux d'études et de laboratoires d'essai.

A nos lecteurs

Avec l'automne, aidez-nous à préparer la vendange des abonnements. Envoyez-nous des adresses utiles pour de nouveaux abonnés ; fêtons avec nous notre deuxième anniversaire. Le prochain numéro est le numéro 40.

Notre concours est toujours ouvert jusqu'à fin octobre pour le meilleur abonné-recruteur.

Le dernier carré des libristes

Le Groupe d'action pour le maintien de l'autonomie de l'Eglise évangélique libre a tenu samedi 11 septembre son ultime séance avant le scrutin populaire du 2 octobre.

A la Faculté de théologie du chemin des Cèdres se réunissaient donc une soixantaine de personnes opposées à la fusion et constituant, en quelque sorte, les jusqu'au boutistes du libriste vaudois.

Ils sont venus des quartiers de Lausanne, mais aussi de Rolle, de Ballaigues et d'ailleurs. Pour beaucoup, c'est l'aboutissement d'une longue vie de fidélité à leur Eglise ; plusieurs ont bravé l'âge pour cette ultime réunion.

Un collaborateur de D. P. s'y trouvait : non en journaliste ou en curieux, mais comme invité, notre journal ayant largement traité ce sujet.

Voici quelques-unes de ses notes.

La séance est ouverte après une introduction biblique. Le président annonce qu'à la veille de la votation, différents contacts ont été pris avec d'autres groupements.

Les conservateurs de l'Eglise nationale, partisans de l'ancien statut, attachés au maintien de l'adjectif « nationale » dans la dénomination de la nouvelle Eglise, ont accueilli, dit-il, la démarche de la minorité libriste avec curiosité et réserve.

Un catholique qui s'exprimait en son propre nom, a été plus ou moins évasif, tout en demandant que soient officialisées les paroisses catholiques vaudoises, sur l'exemple du district d'Echallens. C'est ce que suggère, d'ailleurs, la circulaire envoyée aux députés et aux membres du Synode national par la Fédération des paroisses et rectorats catholiques vaudois.

« Domaine Public » a simplement rappelé son attachement au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La discussion est ouverte.

L'un des participants regrette qu'un quatrième contact n'ait pas été pris, avec les sectes.

Un silence.

On devine que le spectre d'une vie religieuse sectaire hante l'assemblée ! Une sorte d'angoisse collective se fait jour : « Qu'allons-nous devenir, la presque totalité de nos pasteurs nous ont abandonnés ? »

Seul libriste de son village, un participant déclare qu'il ne se ralliera en aucun cas à l'Eglise nouvelle. Il atteste qu'ailleurs de nombreuses familles en feront autant : se tourneront-elles vers les sectes ou se résigneront-elles à la solitude religieuse ?

Après le vote populaire, s'il consacre la fusion, chaque Eglise libre locale (il y en a 48 et chacune forme une Eglise) devra voter sa dissolution. Un court délai lui est, en principe, imparti pour le faire : le 31 décembre 1965.

De fait, la question se pose de savoir, sur les 48 Eglises libres locales, quel est le sort qui attend les 8 Eglises qui se sont déclarées opposées à la fusion.

Que vont devenir les chapelles et presbytères, propriété de ces communautés locales ? Seront-elles purement et simplement commercialisées ?

Telles étaient les préoccupations de l'assemblée.

Toute chose finissante peut être triste. Mais pour les assistants, on sentait qu'il ne s'agissait pas seulement de renoncer à des habitudes les définissant, mais aussi à des convictions qu'aucun argument n'avait réfutées. Quand ils refusent de voir leur Eglise entretenue par l'Etat, ce n'est pas simple réflexe négatif, mais réflexion religieuse (qu'on se réfère aux brochures « Témoignage » de ce groupe d'action). Nous publions en annexe le communiqué approuvé par cette assemblée. Nous le faisons parce que c'est d'abord aux croyants à s'exprimer sur ce sujet, parce que dans ce texte le problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est nettement posé, et aussi parce que lorsque le débat a été porté devant l'opinion publique, les opposants ont pu difficilement se faire entendre.

A nos yeux, seule la séparation permettrait durablement d'unir la communauté vaudoise. Ne va-t-on pas bientôt obliger les paroisses catholiques à accepter, contre leur désir profond, une officialisation, parce qu'émarger au budget des cultes de l'Etat sera pour elles le seul moyen d'obtenir un statut financier équitable ? On voit déjà venir les marchandages politiques, les réactions budgétaires devant l'alourdissement des dépenses, le malaise lorsque la répartition devra périodiquement être revue pour tenir compte des variations démographiques, inégales entre les diverses communautés religieuses.

Ni les Eglises, ni la communauté vaudoise n'y gagneront.

Annexe

DECLARATION

Réunis le 11 septembre à la Faculté de théologie de l'Eglise libre, à Lausanne, la grande majorité des membres présents du Groupe d'action pour le maintien de l'autonomie de l'Eglise vaudoise, ont décidé de rendre publique la déclaration suivante :

1. La question posée aux électeurs confirme le maintien d'une Eglise réformée unie à l'Etat ;
2. Le Nouveau Testament ne connaît pas l'Eglise, institution nationale ;
3. L'autonomie complète de l'Eglise est demandée par le groupe soussigné ;
4. La révision proposée consacre une injustice au préjudice des minorités existantes. Elles seront obligées de supporter une partie des charges financières de l'Eglise officielle.

Cela étant, le groupe d'action estime qu'il y a lieu de réserver l'avenir, dans l'espoir d'arriver à un statut ecclésiastique plus satisfaisant.

En conséquence, si pénible que cela soit, les prénommés se voient obligés de voter NON les 2 et 3 octobre.

Le Groupe d'action pour le maintien de l'autonomie de l'Eglise vaudoise.

Le comité de ce groupe d'action est composé de MM. Roger Krayenbuhl, notaire, Georges Martin, pasteur, Frédéric Schwaller, professeur, Henri Gottraux, chef de service, Emile Viredaz, électricien, Eugène Walther, viticulteur.

expansion du communisme (avec cartes à l'appui), grâce aux accords de Genève et à ceux mettant fin à la guerre de Corée ; entrée de l'armée populaire vietnamienne dans un Hanoï absolument désert (un parfait exemple des mensonges que permettent le découpage et le montage au cinéma). Second volet du tryptique : la douceur et le bonheur de vivre à l'Occident : badauds dans les rues, bouquinistes de Paris, terrasses de café, etc. Conclusion : un rapide aperçu de la panoplie de fusées américaines qui défendent ceci contre cela. Seule ombre au tableau : la présentation de Mao Tsé-toung comme « Chrustchev's Mitstreiter » avait quelque chose d'un peu désuet. Mais on ne saurait trop exiger !

Aigriers au bord du lac d'Aegeri

Nous avons reçu la lettre suivante :

Lausanne, le 12 septembre 1965

Aux rédacteurs de « Domaine Public »

Messieurs,

Vous avez peut-être eu connaissance de la proposition qui est faite aux écoliers de toute la Suisse de racheter le terrain de Morgarten, menacé, paraît-il, par des spéculateurs. Cette proposition est soutenue par le Département de l'instruction publique de notre canton.

Les lecteurs de votre journal pourraient-ils savoir ce que « Domaine Public » pense de cette forme de patriotisme ?

Qu'on éprouve une grande admiration pour le courage de Waldstaetten, qu'on tente d'arracher un terrain à la spéculation, tout cela me paraît juste. Mais j'éprouve une certaine gêne à voir l'utilisation que l'on fait du patriotisme.

Ne parlons même pas du fait que les élèves filles ne seraient pas admises à la cérémonie du 21 octobre, celle-ci ne pouvant être fréquentée que par les éléments mâles des écoles. Pour des Genevoises, des Neuchâteloises et des Vaudoises, c'est un peu fort de tabac. D'autant plus qu'on leur demande aussi de verser leur contribution !

Mais comment envisage-t-on le patriotisme dans les sphères où l'on a lancé cette proposition ?

Il n'y a pas de rapport entre ce que représente la prairie de Rütli qui, jadis, fut rachetée par les écoles suisses, et un champ de bataille comme Morgarten. Et si les écoliers suisses veulent s'unir dans une entreprise commune, ce qui serait fort sympathique, il faut leur proposer quelque chose qui ait un sens sur le plan de la communauté nationale ou européenne. Ce ne serait pas difficile à trouver. Et ce serait un patriotisme tourné vers le présent et vers l'avenir et dégagé de tout esprit militariste et chauvin.

G. R.

Notre correspondante ajoute, après coup, à sa lettre cette précision : les jeunes filles seront admises à la Landsgemeinde. Pliant devant l'assaut gaillard des ligues féminines, le Landammann de Schwytz a connu son Morgarten ; et songeur, le taureau d'Uri médite sur les retournements de l'Histoire.

Ce que nous en pensons ?

Que Morgarten n'est pas seulement une terre historique, mais un beau site. Ce territoire mérite doublement d'être protégé. Certes, les pentes du lac d'Aegeri sont moins raides que nous le croyions à 12 ans quand notre imagination épique faisait rouler des quartiers de rochers sur les méchants Habsbourgeois. Mais les rives du lac sont agréables ; elles peuvent se passer de cabanons.

A qui la charge de sauver Morgarten ? La Confédération pourrait le faire : elle dispose d'une loi sur la protection des sites qui lui permet d'intervenir. Mais c'est tout simplement l'affaire des cantons de Schwytz et de Zoug. L'abc du fédéralisme, c'est que chaque canton est responsable de la part de l'héritage national qu'il abrite sur son territoire. On dit ces cantons dépourvus de moyens légaux. Ce serait alors pour eux l'occasion de légiférer sur l'aménagement du territoire.

Quant aux écoliers ? Ils se sont prononcés librement. Mais plusieurs voulaient savoir ce que c'était que la spéculation, quel était le prix du terrain, pourquoi la loi protégeait la spéculation. Ça fait aussi partie de leur histoire.

Mais en même temps, ils révélaient une méconnaissance totale de la Suisse allemande. La motorisation n'a pas raccourci les distances en Suisse, elle a ouvert les frontières de l'évasion.

La majorité des enfants romands ne savent même plus situer le Gothard. Les vacances en Méditerranée et la T.V. française dissolvent, beaucoup plus que ne le croient ceux qui ont connu la mobilisation, la réalité du lien fédéral.

Aussi, comme le dit notre correspondante, il serait heureux et même nécessaire d'associer la jeunesse suisse dans une action commune, qui soit mieux qu'un chauvin repliement sur notre passé.

P.-S. — Nous espérons que le résultat du référendum des écoliers sera publié : les réactions diverses suivant l'âge, les quartiers, les régions, le degré d'enseignement seraient intéressantes à connaître.

En toute neutralité

L'armée suisse a récemment découvert l'enseignement audio-visuel. Pour se procurer le matériel, elle importe des films de l'Allemagne occidentale. Tant qu'il s'agit de bandes destinées à faire d'un Bavarois un radio modèle ou un secouriste expert, rien à redire. Mais le stock comprend aussi des films à caractère politique, sans doute spécialement choisis par nos spécialistes helvétiques de la guerre psychologique.

C'est l'un d'entre eux qui fut projeté, le 18 juin dernier, à Bülach, devant des soldats romands.

La construction du film est d'une simplicité toute classique : défilés militaires à Moscou, Prague, Pékin, etc. ; visages tendus de soldats au garde-à-vous ;